

Les citoyens paieront

La fin de la taxe professionnelle profitera aux seuls actionnaires.

La réforme de la taxe professionnelle (TP) s'avère une formidable arnaque d'État au seul profit des entreprises et au détriment des contribuables. En effet, sous couvert de moderniser la fiscalité locale, l'État supprime, au moins, 5 milliards d'euros sur les 35 milliards que rapportait, jusqu'à présent, la TP, payée par 2,9 millions d'entreprises. Pour quelle raison cette largesse ? Aider les entreprises à investir et créer des emplois. **La réalité oblige à dire que tous les dégrèvements, plusieurs dizaines de milliards, accordés jusqu'à présent par l'État au titre des impôts ou des cotisations sociales, n'ont jamais conduit une entreprise à ne pas licencier, à ne pas délocaliser si les intérêts de ses actionnaires étaient en jeu.**

Le gouvernement prévoit d'instaurer une contribution économique territoriale (CET) en lieu et place de la TP. Celle-ci sera constituée de deux parties. La plus petite, une cotisation locale d'activité assise sur le foncier, revenant entièrement à la commune et, la plus importante, une cotisation sur la valeur ajoutée (la richesse créée par l'entreprise) à répartir entre les villes, les départements et les régions. Sur cette dernière, l'État vient de faire encore un « petit » cadeau aux entreprises. La taxe ne sera plus sur 3,5 % de la valeur ajoutée mais sur 3 %. Enfin, le gouvernement s'est engagé à compenser intégralement, par des dotations, le manque à gagner de cette réforme pour les collectivités territoriales. **Seulement, les élus savent que cet engagement est rarement tenu dans la durée.** Qui plus est, les transferts de charge de l'État comme le RMI, l'APA.... vers les collectivités coûtent de plus en plus cher à ces dernières.

Cette baisse des ressources des collectivités territoriales, outre qu'elle ne sera pas sans incidence sur la capacité d'investissement de ces dernières, donc sur l'emploi - il faut savoir que les collectivités représentent 73 % de l'investissement public en France - risque de peser lourdement sur les ménages et sur les services publics de proximité. **Sur les ménages car la seule variable sur laquelle les collectivités pourront encore « jouer », c'est la taxe d'habitation, déjà particulièrement injuste dans son calcul puisqu'elle ne tient pas compte des ressources. Sur les services publics qui, faute de moyens, pourraient être abandonnés ou privatisés. Sur l'emploi enfin, François Fillon demandant une nouvelle fois aux collectivités territoriales de s'engager à en diminuer fortement le nombre.**